



## Projet de loi de finances : le Sénat a adopté les crédits de la mission "Pouvoirs publics", votant une hausse de la dotation allouée à la présidence de la République

Le Sénat a adopté les crédits de la mission "Pouvoirs publics" dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances 2020, votant une augmentation de la dotation allouée à la présidence de la République qui passe de 103 millions d'euros à 105,3 millions, soit une augmentation de 2,25 %, cette hausse s'expliquant en grande partie par un périmètre budgétaire élargi : quelque 1,7 million d'euros sont liés à la prise en charge des dépenses des policiers et gendarmes affectés à l'Elysée, jusqu'à présent rattachées à l'Intérieur, a souligné le ministre chargé des Relations avec le Parlement Marc FESNEAU.

Cette dotation ne couvrira cependant pas l'intégralité des dépenses de l'Elysée, a estimé l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), rapporteur pour avis de la commission des Lois, ancien président de cette commission.

M. SUEUR, qui a été corapporteur de la commission d'enquête Benalla, a dénoncé au passage "un comportement pour le moins peu républicain" des services de l'Elysée qui ont "refusé" de le recevoir en tant que rapporteur pour avis, "alors que cette rencontre avait lieu chaque année sans que cela posât le moindre problème". Selon M. SUEUR, les dépenses de l'Elysée "devraient de nouveau augmenter en 2020, passant de 106,8 millions d'euros à 110,5 millions", soit une hausse de 3,5 %. Cela se traduira par "une nouvelle ponction de 4 millions d'euros" sur les réserves de la présidence (17,1 millions fin 2018). "Réserves constituées par François HOLLANDE", a souligné Mme Christine LAVARDE (LR, Hauts-de-Seine) déplorant "un épuisement programmé" de ces réserves "à tel point qu'en 2021 elles n'existeront plus". "La crise des 'gilets jaunes', une sorte de cri lancé par la France d'en bas, aurait pu conduire à un peu de modération", a estimé Mme LAVARDE. "Les Assemblées ont réalisé un effort important de maîtrise de leurs dépenses", a-t-elle souligné, estimant qu'"il eût été heureux que l'Elysée adopte la même rigueur et la même sagesse, la même transparence et la même modération".

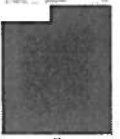
Les dotations aux assemblées parlementaires "sont stables depuis 2012 – 518 millions d'euros pour l'Assemblée nationale, 323 millions d'euros pour le Sénat", a précisé le rapporteur spécial Jérôme BASCHER (LR, Oise). "C'est dire que les assemblées font l'effort que les contribuables réclament". "L'Assemblée nationale coûte 8 euros par personne et par an, et le Sénat moins de 5 euros (...), ça permet aux tenants de la suppression du Sénat de savoir que ça coûte la moitié d'un paquet de cigarettes", a renchéri Mme Nathalie GOULET (UC, Orne).

M. Jean-Marc GABOUTY (RDSE, Haute-Vienne) a souligné que "la mise en œuvre des outils de la démocratie directe a également un coût". Le Conseil constitutionnel reçoit ainsi une dotation spéciale de 785 000 euros pour le suivi du projet de référendum d'initiative partagé sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP).

Le Sénat a par ailleurs adopté les crédits de la mission "Administration générale et territoriale de l'Etat", supprimant cependant l'article concernant le vote électronique.

### Débat sur l'aide médicale d'Etat

Le Sénat a par ailleurs adopté avec modifications les crédits de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances".



Malgré une rallonge de 300 millions d'euros pour les hôpitaux, le Sénat s'est opposé à l'Ondam (Objectif national de dépenses d'assurance-maladie), porté de 2,3 % à 2,45 %, mais toujours jugé "sous-dimensionné".

Comme en première lecture, le Sénat a supprimé à une large majorité les non-compensations par l'Etat à la Sécurité sociale des mesures décidées durant la crise des "gilets jaunes". Il s'est aussi opposé à la "sous-revalorisation" – à 0,3 % – de la plupart des prestations sociales à l'exception des pensions des retraités les plus modestes. Ces dispositions clés ont toutes les chances d'être rétablies par les députés.

"De tous les bancs nous vous alertons sur les difficultés sur le terrain, tenez-en compte", a lancé M. René-Paul SAVARY (LR) à l'adresse du gouvernement, tandis que Mme Elisabeth DOINEAU (centriste) reprochait au gouvernement d'avoir "été étanche" à toutes les propositions du Sénat. Pour M. Yves DAUDIGNY (PS), le Sénat "a purgé le texte sur trois points importants", mais il ne répond toujours pas "à la réalité des difficultés des Français". "C'est un assassinat de l'hôpital public", a dénoncé Mme Marie-Noëlle LIENEMANN (CRCE). M. Martin LEVRIER (REM) a défendu le texte du gouvernement qui "répond à l'urgent sans remettre en cause l'important". Son groupe a voté contre la version du Sénat.

Parmi les autres modifications apportées, contre l'avis du gouvernement, le Sénat a proposé d'assouplir, via un amendement PS, le critère d'éligibilité au forfait de transport et d'hébergement mis en place pour les femmes habitant à plus de 45 minutes d'une maternité. Il a réintroduit la majoration des indemnités journalières au bénéfice des familles nombreuses, au-delà du 31<sup>ème</sup> jour d'arrêt maladie. Il a étendu le champ des bénéficiaires du fonds d'indemnisation pour les victimes de pesticides, créé par le texte. Un amendement communiste a par ailleurs exclu les assistantes maternelles du dispositif de référencement obligatoire des structures d'accueil de la petite enfance sur le site monenfant.fr.